République Française ***** Département de l'Aube



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL ***** SEANCE DU 13 MARS 2024

Nombre de Membres				
Membres en exercice	Présents	Votants		
22	17	17		
		+ 4		

Date de convocation 7 mars 2024

Date d'affichage 7 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

<u>Présents</u>: Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.

Représentées: Christine ROBILLARD représentée par Robert BESANÇON, Valérie PELLERIN représentée par Liliane VOYARD, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Laurence FOURNIER, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER.

Absent excusé: Marcel CHRISTEL

Robert BESANÇON a été nommé secrétaire de séance. **Stéphanie KUSTERMANN**, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Pacte de communauté

N° de délibération : 20240308

M. le maire informe :

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les intercommunalités se sont développées, en taille et en compétences, bouleversant le fonctionnement quotidien et la gestion des projets relevant de la sphère communale.

Le législateur a souhaité répondre à cette situation dans le cadre de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 en permettant aux intercommunalités volontaires de se doter d'un « pacte de gouvernance ».

Ce document est un engagement dans une démarche permettant de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité.

C'est le choix qui a été fait par les élus de Troyes Champagne Métropole en début de mandat (conseil communautaire du 16 juillet 2020) et confirmé dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire.

Un Comité de Pilotage » (COPIL) a été constitué afin de travailler sur un document rebaptisé « pacte de communauté » (au lieu de l'appellation juridique de pacte de gouvernance) afin de souligner l'importance de l'union des communes au sein de cette structure.

Réunissant des élus de communes de différentes strates, et après avoir constaté les éléments d'amélioration, 8 grands engagements sont proposés dans ce pacte :

- 1. Conserver le fonctionnement des « COPIL » utilisés dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs et des pactes du projet de territoire
- 2. Définir un rôle pour la conférence des maires et améliorer le fonctionnement des commissions
- 3. Développer des espaces de concertation avec les communes non représentées au bureau
- 4. Consulter préalablement le conseil municipal pour tout dossier ayant un impact spécifique sur son territoire
- 5. Les maires et leurs adjoints doivent être des relais des politiques communautaires auprès de leur conseil municipal
- 6. Faire du rapport d'activité, un moment plus global d'échanges et d'informations sur l'action communautaire
- 7. Poursuivre les consultations et l'information des habitants sur le territoire
- 8. S'appuyer sur les élus et services des communes dans la relation avec les habitants

Le pacte de gouvernance est donc susceptible de créer de nouveaux droits pour les élus.

Le conseil après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable sur le projet de pacte de communauté de Troyes Champagne Métropole.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
17	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme

Robert BESANÇON Secrétaire

Nicolas MENNETRIER

Maire

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 27/03/2024 à 16h26 Réference de l'AR : 010-211003389-20240313-DCM20240308-DE

Affiché le 27/03/2024 ; Certifié exécutoire le 27/03/2024